

AVIS /// Bekanntmachungen

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil communal du 4 mars 2019

Présents : SAUBER François, FEIDT Michel, VAN ACKER Danielle, EIDEN-RENCKENS Marie-Anne, WIOT Nicolas, WEINS Alain, ELVINGER Joëlle, COURTE-WOLDE MEDHIN Henoké, ALTMANN-FRIDERES Josée, SCHANCK Laurent, DONNERSBACH Alex, SCHMIT-STREFF Edmée, THILL Jessie

1. Concessions au cimetière

Le conseil accorde à l'unanimité des concessions au cimetière aux personnes suivantes :

- Madame Santana Caminero Anne Cleark de Bereldange
- Madame Lamesch-Gilles Jeannine de Helmsange
- Madame Romanazzi-Kintzinger Marie-Louise de Helmsange
- Monsieur Jean Pierre Thein de Bertrange
- Madame Marie-Paule Theis-Zanet de Helmsange
- Monsieur Alfred Trossen de Walferdange

2. Commission communale : remplacement d'un membre

Sur demande du parti « Déi Gréng Walfer », le conseil décide à l'unanimité de remplacer Monsieur Raymond Stronck par Monsieur Guy Urbany comme membre de la commission des sports et des loisirs.

3. Comptes de gestion du receveur et comptes administratifs du collège échevinal de 2016 et 2017

a) Le compte de gestion de l'année 2016 se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	25.791.282,61 €	1.628.512,83 €
Total des dépenses	22.989.603,06 €	2.668.438,47 €
Boni propre à l'exercice	2.801.679,55 €	---
Mali propre à l'exercice	---	-1.039.925,64 €
Boni du compte de 2015	5.653.794,53 €	---
Boni général	8.455.474,08 €	---
Mali général	---	-1.039.925,64 €
Transfert ordinaire vers extraordinaire	-1.039.925,64 €	1.039.925,64 €
Boni définitif 2016	7.415.548,44 €	0,00 €

Le compte de gestion 2016 du receveur est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif 2016 du collège échevinal est approuvé à l'unanimité.

b) Le compte de gestion de l'année 2017 se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	27.272.108,02 €	12.832.069,45 €
Total des dépenses	23.526.310,40 €	17.549.838,82 €
Boni propre à l'exercice	3.745.797,62 €	---
Mali propre à l'exercice	---	-4.717.769,37 €
Boni du compte de 2016	7.415.548,44 €	---
Boni général	11.161.346,06 €	---
Mali général	---	-4.717.769,37 €
Transfert ordinaire vers extraordinaire	-4.717.769,37 €	4.717.769,37 €
Boni définitif 2017	6.443.576,69 €	0,00 €

Le compte de gestion 2017 du receveur est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif 2017 du collège échevinal est approuvé à l'unanimité.

Kurzbericht über die Gemeinderats- sitzung vom 4. März 2019

Anwesend: SAUBER François, FEIDT Michel, VAN ACKER Danielle, EIDEN-RENCKENS Marie-Anne, WIOT Nicolas, WEINS Alain, ELVINGER Joëlle, COURTE-WOLDE MEDHIN Henoké, ALTMANN-FRIDERES Josée, SCHANCK Laurent, DONNERSBACH Alex, SCHMIT-STREFF Edmée, THILL Jessie

1. Grabkonzessionen

Der Rat genehmigt einstimmig Grabkonzessionen für folgende Personen:

- Frau Santana Caminero Anne Cleark aus Bereldingen
- Frau Lamesch-Gilles Jeannine aus Helmsingen
- Frau Romanazzi-Kintzinger Marie-Louise aus Helmsingen
- Herr Jean Pierre Thein aus Bartringen
- Frau Marie-Paule Theis-Zanet aus Helmsingen
- Herr Alfred Trossen aus Walferdingen

2. Gemeindekommission: Ersetzen eines Mitglieds

Auf Anfrage der Partei „Déi Gréng Walfer“ beschließt der Rat einstimmig, Herrn Raymond Stronck durch Herrn Guy Urbany als Mitglied der Sport- und Freizeitkommission zu ersetzen.

3. Jahresabrechnungen 2016 und 2017 des Einnehmers und des Schöffenkolegiums

a) Die Jahresabrechnung 2016 des Einnehmers schließt mit folgenden Beträgen ab:

	Ordentl. Haushalt	Außerordentl. Haushalt
Einnahmen gesamt	25.791.282,61 €	1.628.512,83 €
Ausgaben gesamt	22.989.603,06 €	2.668.438,47 €
Überschuss Rechnungsjahr	2.801.679,55 €	---
Defizit Rechnungsjahr	---	-1.039.925,64 €
Überschuss	5.653.794,53 €	---
Jahresrechnung 2015		
Überschuss gesamt	8.455.474,08 €	---
Defizit gesamt	---	-1.039.925,64 €
Übertragung ordentl. in außerordentl. Haushalt	-1.039.925,64 €	1.039.925,64 €
Definitiver Überschuss 2016	7.415.548,44 €	0,00 €

Die Jahresabrechnung 2016 des Gemeindeeinnehmers wird einstimmig angenommen.

Die Jahresabrechnung 2016 des Schöffenkolegiums wird einstimmig angenommen.

b) Die Jahresabrechnung 2017 des Einnehmers schließt mit folgenden Beträgen ab:

	Ordentl. Haushalt	Außerordentl. Haushalt
Einnahmen gesamt	27.272.108,02 €	12.832.069,45 €
Ausgaben gesamt	23.526.310,40 €	17.549.838,82 €
Überschuss Rechnungsjahr	3.745.797,62 €	---
Defizit Rechnungsjahr	---	-4.717.769,37 €
Überschuss	7.415.548,44 €	---
Jahresabrechnung 2016		
Überschuss gesamt	11.161.346,06 €	---
Defizit gesamt	---	-4.717.769,37 €
Übertragung ordentl. in außerordentl. Haushalt	-4.717.769,37 €	4.717.769,37 €
Definitiver Überschuss 2017	6.443.576,69 €	0,00 €

Die Jahresabrechnung 2017 des Gemeindeeinnehmers wird einstimmig angenommen.

Die Jahresabrechnung 2017 des Schöffenkolegiums wird einstimmig angenommen.



4. Contrats

- a) À l'unanimité, le conseil approuve l'acte de cession gratuit conclu avec la société SBT Immobiliens Luxembourg Zweite Objektgesellschaft S.A. de Luxembourg par lequel celle-ci cède gratuitement une rue et une place sises à Helmsange, aux lieux-dits « rue de la Libération » et « route de Diekirch », d'une contenance de 17,41 ares, suite à la réalisation du plan d'aménagement particulier « Op der klenger Hëlftgen ».
- b) À l'unanimité, le conseil approuve l'acte de vente conclu avec Madame Sylvie Arendt de Bridel par lequel celle-ci vend à l'administration communale l'immeuble sis à Helmsange, 9, route de Diekirch, avec le terrain d'une contenance de 5,49 ares, au prix de 1.275.000 €.

5. Projets d'aménagement particulier

- a) Avec 8 voix (Saubert, Feidt, Van Acker, Eiden-Renckens, Courte-Wolde Medhin, Donnersbach, Schmit-Streff, Thill) et 5 abstentions (Wiot, Weins, Elvinger, Altmann-Frideres, Schanck), le conseil approuve le projet d'aménagement particulier PAP « rue des Prés » portant sur des fonds sis à Helmsange dans la rue des Prés, présenté par le bureau Luxplan S.A. Ingénieurs-conseils pour le compte de la société Alpina Immobilière s.à r.l. et visant l'aménagement de 10 lots pour la construction de neufs maisons unifamiliales et de trois résidences.
- b) À l'unanimité, le conseil approuve le projet d'aménagement particulier PAP « Projet K » portant sur des fonds sis à Bereldange, 27, rue de Bridel, présenté par le bureau d'architectes « Boito Architectes » et visant la construction d'une maison bifamiliale.

6. **Renouvellement d'un règlement de l'enseignement fondamental**
 À l'unanimité, le conseil approuve le nouveau règlement d'occupation de postes et d'organisation interne du personnel enseignant de l'École Fondamentale de la Commune de Walferdange.

7. Modification d'une taxe

À l'unanimité, le conseil modifie la taxe de participation aux cours d'aérobic et de gymnastique et similaires organisés par la commune.

8. Information sur les chantiers

- Chantier pour la suppression du PN17 :

La phase 3 des travaux débute le 9 mars 2019 et dure jusqu'au lundi 22 avril 2019 inclus au moins. Durant cette phase, les réseaux souterrains sont renouvelés de part et d'autre du passage à niveau. Du 13 au 22 avril, les réseaux souterrains sont posés en-dessous du passage à niveau. Ces travaux nécessitent une coupure du trafic ferroviaire : la traversée du passage à niveau sera également impossible pour les piétons.

Un dépliant avec les informations relatives à la phase 3 a été distribué dans toute la commune.

Dès que le trafic peut circuler le long du mur du site de l'eduPôle, la rue de la Gare sera ouverte à la circulation sur ce tronçon – éventuellement sur une seule voie dans un premier temps.

La mise en place du cadre préfabriqué du nouveau passage inférieur par autoripage sera effectué fin mai. Ces travaux nécessiteront de nouveau une coupure du trafic ferroviaire, mais le passage à niveau restera ouvert à la circulation.

- Travaux de réaménagement de la route de Luxembourg (RN7) à Bereldange :

Il reste à mettre en place la couche de roulement définitive. Ces travaux nécessitent une interruption de la circulation pendant 4 jours. Comme la qualité du tapis provisoire en place

4. Verträge

- a) Einstimmig genehmigt der Rat einen mit der Gesellschaft SBT Immobilien Luxembourg Zweite Objektgesellschaft S.A. aus Luxemburg abgeschlossenen Abtretungsvertrag, wonach diese der Gemeindeverwaltung eine Straße und einen Platz von insgesamt 17,41 Ar gelegen in Helmsingen, an den Orten genannt „Rue de la Libération“ und „Route de Diekirch“, nach Abschluss des Teilbebauungsplanes „Op der klenger Hëlftgen“ unentgeltlich abtritt.
- b) Einstimmig genehmigt der Rat einen mit Frau Sylvie Arendt aus Bridel abgeschlossenen Kaufvertrag, wonach diese der Gemeindeverwaltung ein Grundstück von 5,49 Ar mit Haus gelegen in Helmsingen, 9, Route de Diekirch, zum Preis von 1.275.000 € verkauft.

5. Teilbauungsprojekte PAP

- a) Mit 8 Stimmen (Saubert, Feidt, Van Acker, Eiden-Renckens, Courte-Wolde Medhin, Donnersbach, Schmit-Streff, Thill) und 5 Enthaltungen (Wiot, Weins, Elvinger, Altmann-Frideres, Schanck) genehmigt der Rat das Teilbauungsprojekt (PAP) „Rue des Prés“ über Grundstücke gelegen in Helmsingen in der Rue des Prés, welches vom Ingenieurbüro Luxplan S.A. Ingenieure-conseils für die Gesellschaft Alpina Immobilière s.à r.l. ausgearbeitet wurde und die Einrichtung von 10 Losen für den Bau von 9 Einfamilienhäusern und 3 Wohngebäuden vorsieht.
- b) Einstimmig genehmigt der Rat das Teilbauungsprojekt (PAP) „Projet K“ über ein Grundstück gelegen in Bereldingen, 27, Rue de Bridel, welches vom Architektenbüro „Boito Architectes“ ausgearbeitet wurde und den Bau von einem Zweifamilienhaus vorsieht.

6. **Erneuern eines Reglements der Grundschule Walferdingen**
 Einstimmig heißt der Rat das neue Reglement über die Postenverteilung und die interne Organisation des Personals der Grundschule Walferdingen gut.

7. Abänderung einer Gebühr

Einstimmig ändert der Rat die Gebühr für die von der Gemeinde organisierten Kurse für Aerobic, Gymnastik und ähnliches.

8. Informationen über die Baustellen

- Baustelle der Unterführung am Bahnübergang PN17:

Phase 3 der Bauarbeiten beginnt am 9. März 2019 und wird bis mindestens Montag, den 22. April 2019 andauern. Während dieser Phase werden beidseitig des Bahnübergangs die unterirdischen Leitungen erneuert. Vom 13. bis 22. April werden die unterirdischen Leitungen unterhalb des Bahnübergangs verlegt. Diese Arbeiten erfordern eine Unterbrechung des Zugverkehrs; zudem kann der Bahnübergang auch nicht von Fußgängern überquert werden.

Ein Faltblatt mit allen Informationen zu Phase 3 wurde in der ganzen Gemeinde Walferdingen verteilt.

Sobald der Verkehr entlang der Mauer des eduPôle-Geländes laufen kann, wird die Rue de la Gare auf diesem Abschnitt für den Verkehr geöffnet werden – möglicherweise zunächst einspurig.

Die Installation des vorgefertigten Rahmens der neuen Unterführung erfolgt mittels Autoripage-Querschubverfahren Ende Mai. Diese Arbeiten erfordern erneut eine Unterbrechung des Zugverkehrs, aber der Bahnübergang bleibt für den Verkehr offen.

- Umgestaltung der Route de Luxembourg (RN7) in Bereldingen:

Die endgültige Deckschicht muss noch aufgebracht werden. Diese Arbeiten erfordern eine viertägige Sperrung für den Verkehr. Weil der provisorische Fahrbahnbelag noch in einem

est toutefois suffisamment bonne, le collège échevinal a décidé de retarder la mise en place du tapis définitif à cause des travaux de la Ville de Luxembourg sur la place François Joseph Dargent.

- Renouvellement des réseaux dans la rue du X Octobre à Bereldange :

Les travaux en question viennent d'être mis en soumission. Le début des travaux est prévu pour juillet 2019.

9. Règlements de circulation

- a) Le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation édicté par le collège échevinal à l'occasion de la phase 3 du chantier pour la construction d'un passage souterrain au passage à niveau PN17 est modifié avec 8 voix (Sauber, Feidt, Van Acker, Eiden-Renckens, Courte-Wolde Medhin, Donnersbach, Schmit-Streff, Thill) contre 5 voix (Wiot, Weins, Elvinger, Altmann-Frideres, Schanck).
- b) Le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation édicté par le collège échevinal à l'occasion de travaux dans la rue de la Montagne est approuvé à l'unanimité.
- c) Avec 7 voix (Sauber, Feidt, Van Acker, Eiden-Renckens, Donnersbach, Schmit-Streff, Thill) contre 5 voix (Wiot, Weins, Elvinger, Altmann-Frideres, Schanck) et 1 abstention (Courte-Wolde Medhin), le conseil approuve une modification du règlement communal de circulation concernant une interdiction de stationnement dans la cité Grand-Duc Jean à Bereldange.

10. Subside

À l'unanimité, le conseil décide d'allouer un subside de 125 € à la Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung / La Canne Blanche.

11. Statuts

Le conseil prend connaissance des statuts de l'association sans but lucratif « Gesellschaft fir Musiktherapie zu Lëtzebuerg ».

11A. Service de secours et d'incendie de la commune de Walferdange

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux des partis LSAP Walfer et DP Walfer à ce sujet.

11B. État actuel de certains projets et plans d'aménagement particulier

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux des partis LSAP Walfer et DP Walfer à ce sujet.

Remarque concernant les points 11A et 11B : le rapport complet comprenant les questions et les réponses y relatives peut être consulté sur le site Internet de la commune
ICI

12. Séance non publique

ausreichend guten Zustand ist, hat das Schöffenkollégium beschlossen, das Aufbringen der endgültigen Deckschicht aufgrund der Bauarbeiten der Stadt Luxemburg auf der Place François Joseph Dargent.

- Erneuerung der Leitungen in der Rue du X Octobre in Bereldingen:

Die fraglichen Arbeiten wurden ausgeschrieben. Beginn der Bauarbeiten ist für Juli 2019 vorgesehen.

9. Verkehrsreglemente

- a) Das vom Schöffenkollégium erlassene zeitlich begrenzte Verkehrsreglement anlässlich der dritten Phase der Bauarbeiten für die Unterführung am Bahnübergang PN17 wird mit 8 Stimmen (Sauber, Feidt, Van Acker, Eiden-Renckens, Courte-Wolde Medhin, Donnersbach, Schmit-Streff, Thill) gegen 5 Stimmen (Wiot, Weins, Elvinger, Altmann-Frideres, Schanck) genehmigt.
- b) Das vom Schöffenkollégium erlassene zeitlich begrenzte Verkehrsreglement anlässlich von Arbeiten in der Rue de la Montagne wird einstimmig genehmigt.
- c) Mit 7 Stimmen (Sauber, Feidt, Van Acker, Eiden-Renckens, Donnersbach, Schmit-Streff, Thill) gegen 5 Stimmen (Wiot, Weins, Elvinger, Altmann-Frideres, Schanck) und 1 Enthaltung (Courte-Wolde Medhin) genehmigt der Rat eine Abänderung des Verkehrsreglements betreffend einem Parkverbot in der Cité Grand-Duc Jean in Bereldingen.

10. Subsid

Einstimmig beschließt der Rat, der Vereinigung „Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung / La Canne Blanche a.s.b.l.“ ein Subsid von 125 € zu gewähren.

11. Statuten

Der Rat nimmt Kenntnis der Statuten der Vereinigung ohne Gewinnzweck „Gesellschaft fir Musiktherapie zu Lëtzebuerg“.

11A. Rettungsdienst und Feuerwehr der Gemeinde Walferdingen

Bürgermeister François Sauber beantwortet mehrere schriftliche Fragen der Räte der Fraktionen LSAP Walfer und DP Walfer zu diesem Thema.

11B. Aktueller Stand von verschiedenen Teilbebauungsprojekten und -plänen

Bürgermeister François Sauber beantwortet mehrere schriftliche Fragen der Räte der Fraktionen LSAP Walfer und DP Walfer zu diesem Thema.

Bemerkung zu den Punkten 11A und 11B: Der vollständige Bericht mit den Fragen und den diesbezüglichen Antworten kann auf der Internetseite der Gemeinde
HIER

12. Geheimsitzung



11A. Service de secours et d'incendie de la commune de Walferdange

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux des partis LSAP Walfer et DP Walfer à ce sujet.

Questions des conseillers communaux des partis LSAP Walfer et DP Walfer relatives au service de secours et d'incendie de la commune de Walferdange : copie en annexe.

Les biens meubles ayant appartenu à la commune de Walferdange respectivement à l'association sans but lucratif « Walfer Pompjeeën » n'ont pas encore été transférés au Corps grand-ducal d'incendie et de secours. La convention y relative entre la commune et le Corps grand-ducal d'incendie et de secours n'est pas encore conclue. Le collège échevinal attend les pourparlers en vue de l'établissement de la convention pour voir de quoi le Corps grand-ducal d'incendie et de secours aura besoin.

Le CGDIS gère les appels de secours, il a connaissance du nombre de personnes disponibles à chaque moment, et il contacte autant de sections que nécessaire.

La fonction de chef de section pour le corps de Walferdange est assurée par Monsieur Jean-Luc Boz.

Le contrat de bail n'a pas été repris jusqu'à présent, cet aspect sera également réglé lors de l'établissement de la convention.

11B. Etat actuel de certains projets et plans d'aménagement particulier

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux des partis LSAP Walfer et DP Walfer à ce sujet.

Questions des conseillers communaux des partis LSAP Walfer et DP Walfer relatives à l'état actuel de certains projets et plans d'aménagement particulier : copie en annexe.

Le bourgmestre donne des informations sur les projets d'aménagement particulier dont question :

PAP « an de Strachen » à Helmsange :

La procédure d'approbation a débuté par la publication du projet, le projet est en train d'être modifié suite aux réclamations introduites contre le plan déposé.

PAP « Hannert Schreinesch Gaart » à Helmsange :

Le projet déposé en 2017 a été clôturé par le conseil communal dans sa séance du 22 octobre 2018. Un nouveau projet a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation ; le dépôt du projet pour l'inspection du public a été publié dans quatre journaux le samedi 2 mars 2019.

PAP « Müllendriesch » à Helmsange :

La procédure d'approbation est terminée, le plan d'aménagement peut être réalisé dès à présent.

PAP « Neiduerf », Rue de la Gare/Industrie à Helmsange :

La procédure d'approbation a débuté par la publication du projet, le projet est en train d'être modifié suite aux réclamations introduites contre le plan déposé.

PAP « Op der Tonn » à Helmsange :

Jusqu'à présent, aucun projet n'a été introduit à la commune de Walferdange pour être soumis à la procédure d'approbation.

PAP « Rossy », Rue de la Forêt à Bereldange :

Jusqu'à présent, aucun projet n'a été introduit à la commune de Walferdange pour être soumis à la procédure d'approbation.

PAP, lieu-dit « beim Bour » à Bereldange :

La procédure d'approbation est terminée ; il reste à conclure une convention pour l'exécution du projet.

PAP « Am Schadder », Rue de la Forêt/Am Gronn à Bereldange :

Il existe un plan d'aménagement particulier approuvé en 2002 qui n'est plus conforme, étant donné qu'il n'y a pas de partie écrite.

PAP « Rue de Bridel » à Bereldange :

La procédure d'approbation est terminée. Il y a toutefois eu une procédure en justice contre ce projet, le jugement définitif est encore en attente.

PAP « Lemogne », Rue de Jardins à Bereldange :

Pour ce projet, il n'est pas nécessaire de procéder par un plan d'aménagement particulier.

PAP « Lamesch/Brisbois » à Bereldange :

Le plan d'aménagement particulier approuvé à cet endroit a été annulé par une procédure en justice. Jusqu'à présent, aucun nouveau projet n'a été introduit à la commune de Walferdange pour être soumis à la procédure d'approbation.

Annexe MA

DP Sektioun Walfer
B.P. 39
L-7201 Bereldange

LSAP Walfer
28, op den Aessen
L-7274 Walferdange

Walferdange, le 28 février 2019

Au Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Walferdange

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal (le 4 mars 2019) le point suivant pour prise de position et discussion :

« Service de secours et d'incendie de la commune de Walferdange »

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile et création d'un corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), nous souhaiterions poser la question suivante au collège des Bourgmestre et échevins :

Partant nous souhaiterions poser les questions suivantes au collège des bourgmestre et échevins :

Est-ce que les biens meubles, et notamment les véhicules ayant appartenu à la commune de Walferdange respectivement à l'association sans but lucratif « Walfer Pompjeeën » ont été transférés au Corps grand-ducal d'incendie et de secours ? Si oui, à partir de quelle date ?

Au cas où la commune restait propriétaire des biens meubles, quelle est l'affectation que la commune compte donner à ces biens ?

Qu'en est-il du service de First Responder ?

Qu'en est-il des véhicules de ce service de First Responder ?

Est-ce que la commune ou le corps grand-ducal d'incendie et de secours disposent de suffisamment de personnes formées pour assurer les services de secours et d'incendie sur le territoire de la commune de Walferdange ?

Combien de pompiers actifs compte la caserne de la commune ?

Qui assure actuellement les fonctions de commandant, respectivement de commandant-adjoint du corps sur la commune de Walferdange ?

Est-ce que le corps grand-ducal d'incendie et de secours a repris le contrat de bail du hall utilisé par le service d'incendie et de secours situé dans la rue de l'église à Walferdange ?

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le DP



Joëlle Elvinger
conseillère communale

Pour le LSAP Walfer



Alain Weins
conseiller communal

DP Sektoun Walfer
B.P. 39
L-7201 Bereldange

LSAP Walfer
28, op den Aessen
L-7274 Walferdange

Walferdange, le 28 février 2019

Au Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Walferdange

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal (le 4 mars 2019) le point suivant pour prise de position et discussion :

« état actuel de certains projets et plans d'aménagement particulier »

Dans le cadre du développement urbain en général et du logement en particulier un certain nombre de projets d'aménagement particulier ont été présentés lors des dernières années aux autorités communales respectivement à la commission des bâtisses.

Partant nous souhaiterions poser les questions suivantes au collège des bourgmestre et échevins :

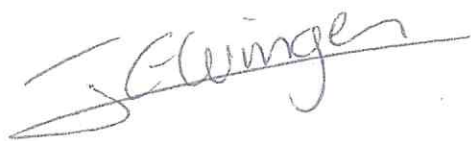
Dans quelles phases de réalisation se trouvent les PAP déjà autorisés, respectivement dans quelles phases procédurales se trouvent les projets d'aménagement particulier suivants :

- PAP « an den Strachen » à Helmsange
- PAP « Hannert Schreinesch Gaart » à Helmsange
- PAP « Mullendriesch » à Helmsange
- PAP « Neiduerf », Rue de la Gare/Industrie à Helmsange
- PAP « Op der Tonn » à Helmsange
- PAP « Rossy », Rue de la Forêt à Bereldange
- PAP, lieu-dit « beim Bour » à Bereldange
- PAP « Am Schadder », Rue de la Forêt/Am Gronn à Bereldange
- PAP « Rue de Bridel » à Bereldange
- PAP « Lemogne », Rue de Jardins à Bereldange
- PAP « Lamesch/Brisbois » à Bereldange

Est-ce que de nouveaux projets d'aménagement particulier ont été introduits depuis fin 2017? Dans l'affirmative de quels projets s'agirait-il ?

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le DP

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elvinger', written over a horizontal line.

Joëlle Elvinger
conseillère communale

Pour le LSAP Walfer

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Weins', written over a horizontal line.

Alain Weins
conseiller communal